

Chausin

Nom : Chausin
 Prénoms : Antoine Joseph Surnom :

Numéro matricule du recrutement : 369

Classe de mobilisation : 1888

ÉTAT CIVIL.

Né le 22 Mars 1868 à Alayrac, canton de Dieulefit, département de la Drôme, résidant à Ruche 1^{er} Secret, canton de Dieulefit, département de la Drôme, profession de Cultivateur, fils de Antoine et de feue Pauline Adèle, domiciliés à Ruche 1^{er} Secret, canton de Dieulefit, département de la Drôme

SIGNALLEMENT.

Cheveux et, sourcils noirs
 yeux noirs, front ordinaire
 nez moyen, bouche ordinaire
 menton arrondi, visage ovale
 Taille : 1 m. 66 cent. Taille rectifiée : 1 m. cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

N° 58 de tirage dans le canton de Dieulefit

Degré d'instruction : générale (1) 3
 militaire (2)

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
 (Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)

Services auxiliaires
Scolaire

Compris dans la 4° partie de la liste du recrutement cantonal. (° portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
 (Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Classé Service Armé par la Commission de Réforme de Montelimar du 13 novembre 1914

(Arrête ministériel du 9 Octobre 1914)
 Arrêté du 8 avril 1914 et relatif à son pourcentage dans les foyers.
 (Appellé 70% du 12-1-1917) parti au 114th rég^t d'artillerie le 10 novembre 1917.

Dans l'armée active.

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).
 Dans l'armée active. Services Auxiliaires
 Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.
 Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. 111th Rég^t d'artillerie n° 2494
114th Rég^t d'artillerie n° 1394

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES

PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Passé dans la réserve de l'armée active le 1^{er} Mars 1892

Numéro au contrôle spécial du recrutement.
48

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

A accompli une 1^{re} période d'exercices dans l' du au

A accompli une 2^e période d'exercices dans l' du au

Passé dans l'armée territoriale le 1^{er} Mars 1909
Octobre

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D domicile ou R résidence.
<u>22 avril 1892</u>	<u>Alayrac</u>	<u>Montelimar</u>	<u>R</u>

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

Libéré définitivement de toute obligation le 30 novembre 1918
par application de la loi du 11-11-1918

A accompli une période d'exercices dans l' du au

Passé dans la réserve de l'armée territoriale le 1^{er} Octobre 1908

Libéré du service militaire le 30 novembre 1918

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS				DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	
<u>1892</u>	<u>1892</u>	<u>1902</u>	<u>1908</u>	<u>4th Mars 1918</u> <u>30th Nov. 1918</u>

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 26 novembre 1872.
 (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercé tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
 (3) Pour les hommes compris dans la 4^e partie de la liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.